

Le cytomégalovirus un danger réel pour les femmes enceintes.

Un virus sournois

On attend de plus en plus parler du cytomégalovirus. Mais le connaît-on vraiment ? Le cytomégalovirus est TRÈS DANGEREUX pour le fœtus d'autant qu'il demeure bien caché et qu'habituellement, il est, la plupart du temps, sans symptôme apparent. C'est un virus du groupe herpès qui peut causer des infections congénitales (surdit , retard mental, jaunisse, microc phalie...) ou des infections acquises apr s la naissance (syndrome qui ressemble   la mononucl ose, h patite, pneumonie...). La transmission du virus de la m re au fœtus est fr quente et affecte 1% des nouveau-n s. Parmi ceux-ci, 5% sont atteints, le plus souvent de fa on mortelle. Habituellement, la m re ne pourra rendre la grossesse   terme si le fœtus est atteint du cytom galovirus.



Pr venir d s que c'est possible

Le cytom galovirus attaque lors des premiers mois de la grossesse parce qu'il est particuli rement dangereux pour toutes les cellules en  tat de croissance, d'o  l'urgence pour une  ducatrice de demander son retrait pr ventif d s les premi res semaines de grossesse, c'est   dire aussit t qu'elle conna t son  tat.

La n cessit  de bien conna tre la maladie et ses dangers

Malheureusement, la majorit  des m decins connaissent peu cette maladie. Il est donc important pour la travailleuse enceinte de lui fournir ces informations :

1. Le cytom galovirus est dangereux pour le fœtus ;
2. il faut que la travailleuse soit retir e ou r affect e (ce qui est fort improbable dans le milieu des CPE) le plut t possible pour  viter des d g ts d sastreux ;
3. Le milieu des CPE est une cible et un lieu privil gi  de propagation du virus, surtout lorsqu'on travaille avec les b b s (jusqu'  70% des enfants de 1   2 ans fr quentant les CPE peuvent excr ter-le virus) mais aussi aupr s de tous les groupes d' ges.

Une prise de sang de la travailleuse enceinte permet de vérifier son état d'immunisation. Si on détecte la présence d'anticorps dans le sang de la travailleuse, cela signifie qu'elle a été en contact avec la maladie. Mais attention, même dans ces cas, la naissance d'un enfant atteint du virus est possible puisqu'une réactivation au cours de la grossesse est possible. Il est donc important de mentionner au médecin que la présence d'anticorps dans le sang ne signifie pas que la travailleuse est hors de danger... il faut demander quand même un retrait préventif!!!!

Les travailleuses en CPE ont à beaucoup de préjugés, de fausses croyances et d'ignorance par rapport au cytomégalovirus. Il faut absolument en parler aux médecins et exiger d'eux qu'ils reconnaissent des dangers biologiques liés à ce virus, et ce, dès les premières semaines de la grossesse.

N'hésitez pas de contacter, notre responsable en santé-sécurité : Pierre Lalande 514-522-8697, il sera en mesure de vous aider dans vos démarches.